

FICHE CURSUS

Département : Arts de la scène

Spécialité : Comédie musicale

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la comédie musicale au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Frédérique Borsarello-Trésallet, professeur de chant et coordinatrice pédagogique,
Emmanuel Touchard, professeur d'expression scénique, troupe, mise en scène et écriture, responsable artistique,
Laurence Pérez, professeur de danse jazz, responsable chorégraphique,
Alexandre Carniato, professeur de barre au sol,
Estelle Boulanger, professeur de formation musicale à orientation jazz,
William Fruchaud, professeur d'harmonie jazz au clavier, chef de chant,
Sophie Perrimond, professeur d'art dramatique.

ORGANISATION DES CYCLES :

Initiation

Le travail est exclusivement collectif. Il aborde toutes les disciplines de la comédie musicale et prépare à l'entrée en troupe.

Durée : 2 ans.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire précédente. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2). L'admission en initiation implique une double inscription en comédie musicale et en art dramatique.

Programme du concours d'entrée : une chanson incluant un jeu théâtral, un test de danse collectif et un entretien.

Limites d'âge : 15 à 18 ans.

Cours hebdomadaires :

- pratique vocale, 1 h 30,
- art dramatique, 1 à deux cours hebdomadaires,
- danse, 1 h 30.

Evaluation :

Contrôle de milieu d'année : dans le cadre du cours d'art dramatique, en présence du professeur et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève.

L'admission en premier cycle se fait dans le cadre du concours d'entrée avec les élèves extérieurs en fin d'année scolaire.

Premier cycle

A partir du premier cycle, les élèves intègrent la *Troupe de Comédie Musicale*.

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : concours d'entrée, en fin d'année scolaire précédente. Cette audition est basée sur le potentiel vocal des élèves. Les élèves peuvent être débutants en danse. Toutefois, une pratique préalable de la danse jazz est préconisée. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée : une chanson incluant un jeu théâtral, un test de danse collectif et un entretien.

Limites d'âge : de 17 à 19 ans.

Contenu de la formation :

- chant, 30 minutes hebdomadaires,
- expression scénique, 1 h 30 hebdomadaire,
- danse jazz, un cours hebdomadaire,
- barre au sol, un cours hebdomadaire,
- atelier chorégraphique, 2 h 30 hebdomadaires,
- troupe de comédie musicale, 2 h 30 hebdomadaires,
- formation musicale, 1 h 30 hebdomadaire,
- art dramatique, module sous forme de sessions.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : dans le cadre du cours d'expression scénique, en présence des professeurs et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève concernant l'expression scénique et le chant. Lors de ce contrôle peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.
- **Examen d'intra-cycle** : en fin d'année scolaire devant un jury extérieur commun avec les examens de fin de cycle.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : interprétation et mise en scène d'un chant.

- **Examen de fin de premier cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2^e année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur.

Programme : prestation d'environ 5 minutes regroupant les trois disciplines (chant, expression scénique et danse).

Deuxième cycle

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : réussir l'examen de fin de premier cycle pour les élèves du Conservatoire ou le concours d'entrée en fin d'année scolaire précédente pour les élèves extérieurs. Cette audition est basée sur le potentiel vocal et le niveau de danse des élèves. Un minimum de deux années de pratique de la danse jazz est requis. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée : une chanson incluant un jeu théâtral, un test de danse collectif et un entretien.

Limites d'âge : 18 à 22 ans.

Contenu de la formation :

- Chant, 45 minutes hebdomadaires,
- expression scénique, 2 heures hebdomadaires,
- danse jazz, un cours hebdomadaire,
- barre au sol, un cours hebdomadaire,
- atelier chorégraphique, 2 h 30 hebdomadaires,
- troupe de comédie musicale, 2 h 30 hebdomadaires,
- formation musicale, 1 h 30 hebdomadaire,
- art dramatique, module sous forme de sessions.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : dans le cadre du cours d'expression scénique, en présence des professeurs et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève concernant l'expression scénique et le chant. Lors de ce contrôle peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.
- **Examen d'intra-cycle** : en fin d'année scolaire devant un jury extérieur commun avec les examens de fin de cycle. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : interprétation et mise en scène d'un chant.

- **Examen de fin de deuxième cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2^e année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : prestation d'environ 10 mn regroupant les trois disciplines (chant, expression scénique et danse).

Un brevet de fin de 2^e cycle est délivré avec la mention très bien ou bien.

Troisième cycle court, 3Cc

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : réussir l'examen de fin de deuxième cycle pour les élèves du conservatoire ou le concours d'entrée en fin d'année scolaire précédente. Cette audition est basée sur le potentiel vocal et le niveau de danse des élèves. Un minimum de quatre années de pratique de la danse jazz est requis. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée : deux chansons dans deux langues différentes incluant un jeu théâtral, un test de danse collectif, et un entretien. Pour les élèves souhaitant intégrer en parallèle le cursus de danse jazz*, une variation imposée de fin de 2^e cycle du Ministère ou niveau équivalent s'ajoute au programme.

Limites d'âge : 18 à 26 ans.

Contenu de la formation :

- Chant, 45 minutes hebdomadaires,
- expression scénique, 2 heures hebdomadaires,
- danse jazz, deux ou trois cours hebdomadaires,
- barre au sol, un cours hebdomadaire,
- atelier chorégraphique, 2 h 30 hebdomadaires,
- troupe de comédie musicale, 2 h 30 hebdomadaires,
- harmonie au clavier, 1 h 30 hebdomadaire,
- atelier d'écriture, 1 h 30 hebdomadaire (en commun avec les 3Cspé),
- atelier mise en scène, 1 h 30 hebdomadaire (en commun avec les 3Cspé),
- art dramatique, module sous forme de sessions.

Evaluation :

- **Contrôle de milieu d'année** : dans le cadre du cours d'expression scénique, en présence des professeurs et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Aucune mention n'est donnée mais une appréciation est apposée au dossier de l'élève concernant l'expression scénique et le chant. Lors de ce contrôle peut être proposé un passage anticipé de fin de cycle.
- **Examen de contrôle** : en fin d'année scolaire devant un jury extérieur commun avec les examens de fin de cycle. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : interprétation et mise en scène de deux chants avec un ou plusieurs partenaires.

- **Examen de fin de cycle, unité de valeur (UV) de CEM (Certificat d'études musicales) :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{re} année du cycle et au plus tard à la fin de la 2^e année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV principale du Certificat d'études musicales, mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève d'obtenir l'UV. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : prestation d'environ 15 mn regroupant les trois disciplines (chant, expression scénique et danse).

Diplôme :

le **CEM dominante chant** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale pluridisciplinaire regroupant chant, expression scénique et danse mention très bien ou bien,
- l'UV de chant niveau de fin de 3^e cycle court mention très bien ou bien,
- l'UV de danse jazz niveau fin de 1^{er} cycle mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire de formation musicale mention très bien ou bien,
- l'attestation d'assiduité aux pratiques collectives, basée sur la participation active aux spectacles,
- l'attestation d'assiduité aux sessions d'art dramatique.

le **CEM dominante danse jazz** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale pluridisciplinaire regroupant chant, expression scénique et danse mention très bien ou bien,
- l'UV de danse jazz niveau de fin de 3^e cycle court mention très bien ou bien,
- l'UV de chant niveau fin de 2^e cycle mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire de formation musicale mention très bien ou bien,
- l'attestation d'assiduité aux pratiques collectives, basée sur la participation active aux spectacles,
- l'attestation d'assiduité aux sessions d'art dramatique.

Des équivalences d'UV (FM) sont accordées sur tests au moment de l'audition d'entrée après présentation des diplômes correspondants.

* les élèves admis dans le cursus danse jazz ont la possibilité de présenter le CEC en fin de cycle, se référer à la fiche cursus correspondante.

Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : avoir obtenu le CEM de comédie musicale pour les élèves du conservatoire ou passer le concours d'entrée en fin d'année scolaire précédente. Cette audition est basée sur le potentiel vocal et le niveau de danse des élèves. Un minimum de cinq années de pratique de la danse jazz est requis. Les candidats étrangers s'engagent à justifier dans l'année d'un niveau minimum de français (A2).

Programme du concours d'entrée : deux chansons dans deux langues différentes incluant un jeu théâtral, un test de danse collectif, une variation libre et un entretien. Pour les élèves souhaitant intégrer en parallèle le cursus de danse jazz*, une variation imposée de fin de 2^e cycle du Ministère s'ajoute au programme.

Limites d'âge : 18 à 28 ans.

Contenu de la formation :

- chant, 1 heure hebdomadaire,
- expression scénique, 3 heures hebdomadaires,
- danse jazz, deux ou trois cours hebdomadaires,
- barre au sol, un cours hebdomadaire,
- atelier chorégraphique, 2 h 30 hebdomadaires,
- troupe de comédie musicale, 2 h 30 hebdomadaires,
- harmonie jazz au clavier, 1 h 30 hebdomadaire,
- atelier d'écriture, 1 h 30 hebdomadaire (avec les 3Cc, application sur les projets),
- atelier mise en scène, 1 h 30 hebdomadaire (avec les 3Cc, application sur les projets),
- art dramatique, module sous forme de sessions.

Evaluation :

- **Examen de contrôle** : en fin d'année scolaire devant un jury extérieur commun avec les examens de fin de cycle. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention très bien, bien ou assez bien est décernée. L'absence de mention entraîne la radiation de l'élève.

Programme : interprétation et mise en scène de deux ou trois chants avec un ou plusieurs partenaires.

- **Examen de fin de cycle, UV de DEM (Diplôme d'études musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{re} année du cycle et au plus tard à la fin de la 2^e année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de personnalités extérieures compétentes. Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV principale du Diplôme d'études musicales, mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève d'obtenir l'UV.

Programme : prestation d'environ 30 minutes regroupant les trois disciplines (chant, danse et expression scénique) et intégrant différents styles du répertoire de comédie musicale. Création

de la scénographie et des lumières en collaboration avec la régie du Conservatoire. Confection d'un programme et d'une affiche.

Diplôme :

le **DEM dominante chant** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale pluridisciplinaire regroupant chant, expression scénique et danse mention très bien ou bien,
- l'UV de chant, niveau de fin de 3^e cycle spécialisé mention très bien ou bien,
- l'UV de danse jazz, niveau de fin de 2^e cycle mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire d'harmonie au clavier mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire d'écriture/mise en scène, mention très bien ou bien,
- l'attestation d'assiduité aux pratiques collectives, basée sur la participation active aux spectacles,
- l'attestation d'assiduité aux sessions d'art dramatique.

le **DEM dominante danse jazz** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale pluridisciplinaire regroupant chant, expression scénique et danse mention très bien ou bien,
- l'UV de danse jazz, niveau de fin de 3^e cycle spécialisé mention très bien ou bien,
- l'UV de chant, niveau de fin de 3^e cycle court mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire d'harmonie au clavier mention très bien ou bien,
- l'UV complémentaire d'écriture/mise en scène, mention très bien ou bien,
- l'attestation d'assiduité aux pratiques collectives, basée sur la participation active aux spectacles,
- l'attestation d'assiduité aux sessions d'art dramatique.

Des équivalences d'UV (FM, harmonie jazz au clavier) sont accordées sur tests au moment de l'audition d'entrée, après présentation des diplômes correspondants.

* les élèves admis dans le cursus danse jazz ont la possibilité de présenter le DEC en fin de cycle, se référer à la fiche cursus correspondante.

Classe libre

Durée : 1 an.

Conditions d'accès : ancien élève de la classe ou candidat au concours d'entrée dont le profil ne correspond pas, ou plus, au cursus complet.

Cours hebdomadaires :

- atelier chorégraphique, 2 h 30,
- troupe de comédie musicale, 2 h 30,

- expression scénique *en observation*,
- danse jazz *en fonction de la place disponible*,
- barre au sol *en fonction de la place disponible*.

Cette classe ne fait pas l'objet d'une évaluation et n'est pas diplômante.

Description des disciplines principales :

Chant

Ce cours est individuel et débute en premier cycle. Toutes les bases de la technique vocale sont abordées et développées selon les cycles (posture, gestion du souffle, travail des résonateurs, articulation, phrasé, différents registres...). Le répertoire embrasse toute l'histoire de la Comédie musicale américaine et européenne (de Broadway à la chanson française). Dans le cadre de l'obtention du CEM et du DEM, la discipline est évaluée lors de l'examen de l'UV principale pluridisciplinaire. Les autres niveaux font l'objet d'une évaluation conjointe avec l'expression scénique.

Expression scénique

Ce cours est collectif et débute dès l'initiation. Il est étroitement lié au cours de chant et a pour objectifs :

- travailler sur les spécificités du répertoire de comédie musicale,
- développer le jeu théâtral et la synergie entre le chant, la danse et l'espace scénique,
- se mettre en scène,
- développer l'interaction scénique avec ses partenaires au travers de duos, trios, etc.

La discipline est évaluée conjointement au chant.

Danse jazz*

Ces cours sont collectifs, débutent dès l'initiation et sont obligatoires tout au long de la formation.

La danse fait l'objet d'une évaluation dissociée. Il n'y a pas de redoublement à l'intérieur d'un cycle. La durée maximale par cycle est de 5 ans en 1C et 2C, et de 4 ans en 3Cc et 3Cspé. Les examens se déroulent en studio en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de personnalités extérieures compétentes. Le jury peut décerner une mention très bien, bien ou assez bien. Seules les mentions très bien et bien permettent le passage dans le cycle supérieur.

* possibilité d'intégrer le cursus dans jazz afin de présenter le CEC et le DEC, se référer à la fiche cursus correspondante.

Description des disciplines complémentaires :

Barre au sol

Ce cours est collectif. Il met en place toutes les bases corporelles nécessaires à la pratique de la danse. L'assiduité à ce cours est un préalable indispensable pour l'obtention du CEM et du DEM.

Atelier chorégraphique

Ce cours est collectif et englobe tous les cycles. Il permet de dissocier le travail chorégraphique du travail chanté de la troupe et prépare toutes les chorégraphies des spectacles. L'assiduité et l'implication dans ce cours valident l'attestation nécessaire pour l'obtention du CEM et du DEM.

Troupe de comédie musicale

Ce cours est collectif et englobe tous les cycles. Il s'agit de la mise en scène du travail établi dans les cours de chant, d'expression scénique et d'atelier chorégraphique. C'est dans ce cadre que se construisent les spectacles. L'assiduité et l'implication dans ce cours valident l'attestation nécessaire pour l'obtention du CEM et du DEM.

Formation musicale

Ce cours est collectif. Il s'adresse aux élèves à partir du premier cycle. Il s'adapte aux profils très variés des élèves et leur propose un cours suivant les spécificités de la FM chanteur à orientation jazz. Ce cycle dure de 1 à 3 ans. Une évaluation écrite et orale a lieu en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de personnalités compétentes.

Le jury décerne une mention très bien, bien ou assez bien et le cas échéant se prononce sur l'obtention ou non de l'UV complémentaire du Certificat d'études musicales mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève d'obtenir l'UV.

Des équivalences d'UV sont accordées sur tests au moment du concours d'entrée et après présentation des diplômes correspondants.

Harmonie jazz au clavier

Ce cours s'adresse aux élèves en 3^e cycle spécialisé d'un niveau minimum de début de deuxième cycle en FM. Il aborde l'harmonie orientée jazz et donne les bases pour pouvoir s'accompagner au piano. Ce cycle dure de 1 à 3 ans. Un examen a lieu en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé en outre de personnalités compétentes. Le jury décerne une mention très bien, bien ou assez bien et le cas échéant se prononce sur l'obtention ou non de l'UV complémentaire du Diplôme d'études musicales mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas à l'élève d'obtenir l'UV.

Des équivalences d'UV sont accordées sur tests au moment du concours d'entrée et après présentation des diplômes correspondants.

Atelier d'écriture et mise en scène

Ces cours se construisent sur la base des projets de l'année, qu'ils soient collectifs ou personnels. Voici quelques exemples de directions de travail : accompagnement dans l'écriture de la

prestation pour l'UV principale du CEM ou du DEM ; écriture et/ou mise en scène d'un spectacle, d'un tableau ou d'une scène ; adaptations de textes (en français généralement) ; écriture de chansons, etc. Pour la mise en scène, plusieurs items doivent être validés en cours du cycle (Costumes, Accessoires, Maquillage, Scénographie/ Décors, Surtitrages, Adaptation, Assistance mise en scène, Effets sonores-visuels, Organisation, Com' réseaux). L'évaluation se fait au contrôle continu et fait l'objet d'une mention très bien, bien ou assez bien. Seules les mentions très bien et bien permettent l'obtention de l'UV complémentaire de DEM.

Art dramatique

Ces cours se déroulent sous forme de sessions au travers de jeux théâtraux en lien avec la programmation de la classe. L'assiduité et l'implication dans ce cours valident l'attestation nécessaire pour l'obtention du CEM et du DEM.